



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 28 juin 2018

Objet de la délibération

**ASSOCIATION ACCUEIL SANS FRONTIERES : SUBVENTION
EXCEPTIONNELLE**

Le vingt huit juin deux mille dix huit à 18h00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Yves GUYOT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Nadia SOUFFOY à Loïc RABIN, Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLÉ, Philippe PERRONNO à Thierry FALQUERHO, Marie-Hélène LE BORGNE à Xavier POUREAU, Martine JOURDAIN à Nolwenn LE ROUZIC, Alain HASCOET à Jacques KERZERHO

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur TOUSSAINT Frédéric** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat du Maire

N° 2018.06.014

ASSOCIATION ACCUEIL SANS FRONTIERES : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE

Rapporteur : Claudine CORPART

L'association « Accueil Sans Frontières » sollicite une subvention exceptionnelle auprès de la commune au titre de l'accompagnement, sur le Pays de Lorient, des migrants confrontés à des situations d'exclusion. Elle les accompagne dans leur démarche d'intégration notamment au travers de l'hébergement.

Cette subvention servira plus spécifiquement aux personnes accompagnées sur la ville d'Hennebont.

Au titre de sa politique sociale et du renforcement des solidarités à l'international, afin de témoigner de sa solidarité et d'aider l'association à mettre en place son action dans les meilleures conditions, la Ville d'Hennebont souhaite attribuer une aide exceptionnelle d'un montant de 5 000 euros.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L2123-18,
Vu l'intérêt général de la mesure,

Vu l'avis favorable du Bureau municipal en date du 4 juin 2018,

Vu l'avis favorable de la commission vie en date du 12 juin 2018,

Vu le rapport présenté.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** cette subvention exceptionnelle d'un montant de 5 000 euros à l'association Accueil Sans Frontières,
- **DIT QUE** la dépense relative à l'attribution de la subvention pour l'association Accueil Sans Frontières sera inscrite au Budget au compte : 300.324.6574.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,



André HARTEREAU